

voici, choisi parmi des centaines d'autres semblables ou plus odieux encore, un specimen de la manière plutôt forte que l'on appliqua à ces exilés : « Pétition de Charles et Nicolas Breau. Quelque temps après leur arrivée à Boston, les pétitionnaires furent envoyés avec leur famille, composée de neuf personnes en tout, au bourg de Hanover, où ils furent installés sous la surveillance d'un nommé John Bailey, dans la maison réservée pour les déportés. Pendant leur séjour à cet endroit, c'est-à-dire jusqu'à samedi dernier, ils se sont efforcés par leur travail, ainsi que leur autre frère et leurs quatre sœurs, de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs parents. Bien qu'ils aient constamment travaillé, car on les employait soit à couper du bois, soit à enlever la pierre ou à d'autres travaux des champs, ils n'ont jamais reçu un sou en retour, et pendant les 14 derniers jours, c'est à peine si on leur a donné à manger, et encore les vivres étaient-ils tous de mauvaise qualité. Samedi dernier, une vingtaine d'hommes à l'air menaçant ont pénétré dans l'habitation des pétitionnaires, et plusieurs portaient des cordes dans leurs mains. Ils ont entraîné le père et la mère des pétitionnaires, vieillards âgés de soixante-quatre ans, dans une charrette et les ont emmenés dans un endroit inconnu, ayant auparavant attaché avec les cordes qu'ils avaient apportées le pétitionnaire Nicolas et un de ses frères afin qu'ils ne pussent suivre leurs parents âgés et sans défense. Le dit John Bailey tenait le dit Nicolas à la gorge pendant qu'un autre l'attachait... Boston, 26 avril 1756 ». Ou encore, c'est Augustin Hébert, qui, dans une requête au lieutenant-gouverneur Spencr Phips, expose qu'il a été traité très brutalement par le capitaine Conligot, qui lui a arraché un de ses enfants, lorsque le pétitionnaire parvenait à les faire vivre par son travail. Et non content de cela, il a battu votre malheureux pétitionnaire au point que celui-ci a pu à peine marcher pendant deux semaines ». C'est Laurence Mius qui « déclare au gouverneur Pownall que vers le commencement du mois de mars 1758, les conseillers de Methuen, ont envoyé le pétitionnaire et son frère travailler, leur promettant le salaire qu'on payait aux autres dans cet